



Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles

Réf : PF/LLM21112012

Paris, le 21 novembre 2012

Le Président

Monsieur Stéphane LE FOLL
Ministre de l'Agriculture, de la l'Agro-
alimentaire et de la Forêt
78, rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP

Monsieur le Ministre,

Dans le cadre des dispositions relevant de l'article 68 du bilan de santé de la PAC, votre prédécesseur avait informé la profession de sa décision d'allouer un crédit de 8 millions d'euros à destination des engraisseurs de jeunes bovins. Une circulaire de votre ministère en date du 12 avril 2012 (DGPAAT/SDEA/C2012-3033) précise les conditions d'attribution de ces soutiens, notamment contractualisation et cinquante jeunes bovins engraisés sur une année. Les documents de déclaration PAC contenaient pour leur part un feuillet spécifique pour prétendre à ces dispositions.

Vous venez de décider la suppression pure et simple de cette mesure. D'après nos informations, ce sont environ 5 000 éleveurs qui se voient spoliés d'une aide qui leur avait été proposée et pour laquelle ils ont fait les efforts nécessaires pour répondre aux critères d'éligibilité, tout particulièrement en s'engageant dans la contractualisation.

C'est pourquoi, il me paraît tout à fait inapproprié de la remettre en cause en cours d'année : c'est se moquer des éleveurs concernés et supprimer un soutien global de 8 millions d'euros à l'engraissement, secteur dont vous connaissez les difficultés, les bas niveaux de revenus et les besoins d'investissement.

Je vous demande solennellement de revenir sur votre décision de supprimer cette disposition. Si elle devait être remise en cause, en dépit d'une circulaire administrative et d'une déclaration spécifique des éleveurs, la FNSEA se verrait contrainte de défendre, par les procédures appropriées, les éleveurs trompés.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance des mes sentiments distingués.



Xavier BEULIN